

 club alpin français <small>fédération française des clubs alpins et de montagne</small>	Espace Jean Zay 4, rue Jules Ferry 71100 CHALON-SUR- SAÔNE	Téléphone/Fax : 03.85.93.10.21 E-mail : clubalpinchalon@9business.fr Site : http://chalon-sur-saone.ffcam.fr
Pratiquer	Partager	Protéger

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE COMITE MARDI 13 DECEMBRE 2018

Présents : BLOYER J.Y. - ALARY J.C. - BOISSOT B. – BOISSOT M. - BRUSSIER A.M. -
BURNET J.P. - CHETEAU N. - DUFRAIGNE A. - DOUSSOT J M. – DUBOIS R. –
FERNANDES R. - FEVRE E – GILLET - C. HOUBLOUP J.M. – JEUNEHOMME B. –
O. LIENARD - REBILLARD J.G.

Excusé : BIHAN J.C. - DESERT A.
Absents HERNANDEZ V. - RASTOUR J.

Membre coopté présent : THORAL G.

Avant de commencer la réunion, Bruno félicite les 2 nouveaux membres du Comité Directeur qui ont été élus à notre AG du Jeudi 6 décembre : Mathilda Boissot et Olivier Liénard.

Débriefing sur la dernière Assemblée Générale :

Première constatation :

moins de monde : est-ce que le changement de salle y est pour quelque chose ? 70 personnes au lieu de 100.

Bruno souligne son intervention auprès des représentants de la Municipalité qui ont été surpris de ses propos concernant une demande récurrente d'agrandissement des structures de grimpe (murs d'escalade gymnase Hilaire de Chardonnet). En citant des exemples par rapport à d'autres clubs mieux lotis malgré des effectifs moindres, même si cela est vrai, il a été répondu à Bruno que ce n'était pas lors d'une assemblée générale qu'il fallait aborder le sujet. Un rendez-vous auprès des instances concernées avant notre AG eut été plus judicieux. Bruno reconnaît son manque de diplomatie, il est jeune dans la fonction, de ses erreurs ou manques il apprendra. Il déplore que ce n'est jamais le moment ni le lieu pour parler, l'AG n'est pas le moment pour dire aux élus ce qu'on leur reproche : ils sont à l'écoute, il faut prendre rendez-vous, parler des problèmes et choisir la méthode pour le dire, les personnes de la Municipalité présentes se sont senties « légèrement agressées ».

Lors des demandes de subventions, il faudra encore plus de critères pour souligner nos besoins :

Par exemple, après le Forum des Sports, faire un écrit à la Municipalité en leur donnant le nombre d'enfants que l'on a refusé d'inscrire à l'école d'escalade, faute de places.

Avant chaque grande manifestation (Sauce piquante, Expo photo, Bourse aux skis, etc...) ne pas oublier d'informer la Municipalité, le Grand Chalon, l'OMS, le JSL.

Il faut mettre en œuvre tous les moyens possibles pour prévenir afin d'obtenir.

Clôture des affaires courantes :

- **Bourse aux skis :**

Pour une première, cela c'est plutôt bien passé. Pas de gros bugs au niveau des finances. Les comptes ne sont pas complètement terminés : sur 26 000 € de chiffre d'affaire, nous dégagerons un bénéfice d'environ 1 800 €. Ce n'est pas extraordinaire, mais pour un début il faut tenir compte des frais de départ pour démarrer une telle manifestation, l'an prochain ceux-ci seront minorés.

Les bénévoles ont été juste suffisants mais efficaces. Bruno reconnaît qu'il faut déléguer la partie « intendance » car cela n'a pas été parfait.

Par contre, un service a été très apprécié : le réglage des skis par nos spécialistes.

Devant le succès de cette manifestation, il faudra ouvrir à la vente toute la journée du samedi, donc plus de bénévoles et il faut, dès maintenant, songer à retenir une salle plus vaste car dans la salle du Clos Bourguignon nous étions un peu à l'étroit.

Action : Bruno BOISSOT

A signaler un léger différend avec l'un des membres du bureau, venu avec ses enfants aux ventes privées qui étaient destinées aux bénévoles qui travaillaient à l'organisation de la Bourse. pourquoi : un règlement qui le stipulait.

- **Taxes de séjour de nos chalets :**

Jusqu'à présent les taxes applicables à nos chalets s'élevaient à 0.75 € par nuitée quel que soit le tarif appliqué (pas de taxe à payer avant 18 ans).

A compter du 1^{er} janvier prochain, le mode de calcul sera différent selon les catégories d'hébergements classés (de 0.20 à 4 €). Pour les hébergements en attente de classement ou sans classement (à l'exception des hébergements de plein air), c'est un taux qui s'applique (1 à 5 %).

Cela complique le calcul car nous avons beaucoup de tarifs différents pour chaque chalet. Jean-Marie Doussot a contacté la Fédération pour avoir leur avis et savoir comment procéder.

- **Avenir du Secrétariat :**

Sylvie a un prolongement de son arrêt maladie jusqu'au 31 décembre 2018. Elle a rendez-vous avec la Médecine du Travail le 4 janvier prochain. En avril cela fera 3 ans qu'elle est en arrêt de travail. Si elle ne peut pas reprendre son travail, elle devrait être mise en pré-retraite (elle a 54 ans) ou en invalidité. A noter qu'elle a des congés payés à solder. Nous devrions avoir plus d'informations sur les décisions de la Médecine du Travail dans le courant du mois de janvier.

De plus, à compter de janvier Nathalie sera présente 2 après-midis par semaine (Lundi et Jeudi). Comment s'organiser au mieux ? 3 bénévoles viennent régulièrement mais doit-on continuer de cette façon. Autre solution, embaucher une autre personne 2 demi-journées (soit 8 h par semaine). Dans les deux cas cela risque d'être compliqué car les consignes de travail entre Nathalie, les bénévoles et une autre personne risquent de générer des erreurs et des manques.

- **Les chalets :**

Pour les deux chalets que nous gérons (La Pile et Les Allues) les comptes sont intégrés dans le compte général. Pour les deux responsables de l'entretien de ces chalets : Jean-Yves Bloyer pour La Pile et Gérard Lauvergnier pour les Allues, il serait nécessaire qu'il ait la signature pour les chèques, cela leur faciliterait la tâche et leur éviterait des allers et venues pour récupérer un chèque au Secrétariat surtout qu'ils demeurent tous les deux à plusieurs kilomètres de Chalon.

L'ancien compte des Allues a été affecté à la Commission « Compétition Escalade ».

Dissolution du Comité et Election du Président :

En l'absence momentanée de Président, Jean-Claude ALARY annonce la dissolution du Comité 2017 - 2018.

Il profite de ces quelques instants de présidence par intérim pour nous donner un message « d'ancien » :

- Lorsque que l'on s'engage à être dans le Comité Directeur du CAF, je pense que l'on prend des responsabilités, on doit les assumer et quand on veut arrêter sa mission, on essaie de trouver un remplaçant.
- J'ai cru ressentir des vellétés tenaces entre membres, j'ai toujours considéré et espéré que ces problèmes une fois expliqués et réglés devaient disparaître dans un club comme le nôtre.
On travaille pour une entité, le CAF, on ne compte pas son temps si on croit en l'avenir du club. Chacun doit faire pour le mieux avec ses qualités simplement, nous sommes tous perfectibles. Les bénévoles très impliqués font pour le mieux. il faut oublier le monde du travail (pas de primes, ni de promotions).
- Je souhaite que pour cette nouvelle année on oublie tout ce qui nous a aigris, tant de belles choses sont à voir et à faire.
- Avançons tous dans le même sens et dans le même but pour l'avenir de notre Club.

Bruno Boissot accepte de reprendre le poste de Président, toutes les conditions qu'il avait posées l'an dernier n'ont pas toutes été suivies. Reste encore :

- que chaque membre du comité ait une chose à faire,
- proposer un camp d'été (avec rando, alpinisme, parapente),
- que la trésorière reste en place (malheureusement son courrier du 6/09/18 nous annonçait sa démission et la trésorière-adjointe a également signifié sa démission dans sa lettre du 31/08/18), aujourd'hui personne pour remplacer Nelly. Pas de trésorier(ère) c'est un gros problème à régler d'urgence.

→ **VOTE : OK** pour les 16 membres présents. A l'unanimité, Bruno BOISSOT est reconduit dans sa fonction de Président.

- Jean-Michel HOUBLOUP avait fait un courrier à Bruno pour lui signifier son désir d'être Vice-Président. Celui-ci fait remarquer qu'il n'a pas eu la totalité des suffrages, mais qu'il importe qu'il ait la majorité, donc pas de problème pour qu'il prenne ce poste. Il laisse la responsabilité de la Commission Randonnée à Nelly.
- Dans les fonctions principales : Jean-Charles Bihan) Vice-Président
Alain Dufraigne) "
Virginie Hernandez) "
Jean-Michel Houbloup) "
- Anne-Marie Brussier Secrétaire
- Claude Gillet Secrétaire-adjointe

VOTE : OK pour les 16 membres présents pour reconduire ces personnes dans leurs fonctions.

Faute de temps, le document « Responsables de Commission » sera revu lors de la première réunion 2019.

Dates des prochaines réunions pour l'année 2019 :

- MARDI 8 JANVIER 2019 : tous les responsables de commission seront invités pour mettre en place les nouveaux postes.
- MARDI 5 FEVRIER 2019
- MARDI 5 MARS 2019
- MARDI 2 AVRIL 2019
- MARDI 4 JUIN 2019
- MARDI 2 JUILLET 2019
- JEUDI 29 AOUT 2019
- MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019
- MARDI 5 NOVEMBRE 2019
- MARDI 3 DECEMBRE 2019

Ces réunions auront lieu à 20 h – Lieu : Salle CAILLOT.

- La prochaine assemblée générale est fixée au JEUDI 12 DECEMBRE 2019 car il faut dès maintenant réserver une salle.

Le président

La secrétaire